

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2019.10.02</u>	<p style="text-align: center;">ANNEE 2019</p> <p style="text-align: center;">Objet : Acceptation de la subvention du fonds de concours de la CCVSC pour l'aire de co-voiturage</p>
<p>Le vingt quatre octobre deux mille dix neuf</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Thierry CHABANON donne pouvoir à Michel AUBRUN, Lionel GENTIT donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES, Mélusine PILLOUD donne pouvoir à Franck CALAS, Jocelyne ROLLET donne pouvoir à Elisabeth PASSOT, Gérard SZYNDRALEWIEZ donne pouvoir à Didier REY, Nathalie VERNUS-PROST donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION.</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Marie-Pierre GINTRAND</p> <p>Date convocation : 17 octobre 2019 Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de la création de l'aire de co-voiturage située le long de la RD933, la Communauté de Communes Val de Saône Centre, lors de sa réunion du 24 septembre dernier, a décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours d'un montant de 2020.78 € maximum en vue de participer au financement de cette opération. Cette somme correspond à 50 % de 4041.55 € (montant des travaux HT).

M. Le Maire explique que conformément au règlement communautaire du fonds de concours, il est obligatoire que le conseil municipal se prononce sur l'acceptation ou non de la subvention du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la subvention du fonds de concours de 2020.78 € de la CCVSC.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an
suscits ; ont signé au registre tous les
membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre CHAMPION